

# Document d'accompagnement du maltraitomètre des violences adultistes

## Comment recevoir cet outil, comment l'aborder ? Suggestions, précautions...

### Note générale :

→ Ce maltraitomètre des violences adultistes est un outil de sensibilisation pensé à destination des jeunes personnes pour les accompagner dans l'apprentissage de ce que sont les violences et pour reconnaître ce qui constitue une relation saine.

→ Cet outil n'est pas à charge des adultes, il n'a pas été réalisé contre elles•eux, ni pour les culpabiliser.

→ Cet outil est non exhaustif, il est le fruit de choix de mots et de situations à titre d'exemples, longuement discutés cependant il n'aborde pas toutes les formes de violences qui peuvent exister.

→ Il est avant tout un support à la discussion entre enfants et adultes. Il est important que les jeunes personnes soient accompagnées dans la découverte ou la lecture de cet outil. Si nous sommes convaincu•es que les situations décrites dans les bandeaux et rouges sont toutes délétères, cela doit avant tout donner le moyen aux jeunes personnes de parler de ce qu'elles vivent avec les adultes.

→ Vous ressentirez à sa lecture peut-être de la difficulté à voir en quoi certaines situations abîment la relation. Vous pouvez alors pour vous-même faire l'exercice de transposer chaque situation à vos relations amicales afin de mieux comprendre pourquoi certains comportements posent problème.

////////////////////////////////////

### A qui s'adresse cet outil et comment ?

→ Cet outil s'adresse aux jeunes personnes. Il peut être abordé par celles-ci, en étant accompagné•es par une personne qui puisse écouter et prendre le temps de discuter de son contenu. Cet outil ne doit jamais être imposé de quelque façon que ce soit.

### Le contenu et son interprétation :

→ Les comportements et situations choisies suscitent des émotions et ressentis très divers qui varient d'une personne à l'autre. Vous pouvez accompagner les jeunes personnes à trouver quelles émotions correspondent pour elles-même aux différentes situations vécues lorsqu'elles sont concernées.

→ De nombreuses situations existent et ne sont pas citées, il est impossible d'en faire une liste exhaustive.

→ Cet outil est un support à la réflexion : il ne propose aucune "recette" clé en main. Certaines situations peuvent sembler bienveillantes mais être en réalité violentes ou manipulatrices et appartenir à la section rouge.

### La posture d'accueil et d'écoute :

→ La lecture du maltraitomètre, l'écoute et la discussion, peut donner lieu à des émotions chez les jeunes personnes ou chez vous-même, il est important que celles-ci soient accompagnées **sans jugement et sans tentative de les minimiser, de les nier, de les contredire, ou encore d'excuser les comportements que des adultes ont commis dans le passé ou continuent de faire dans le présent.**

### La gradation des violences :

→ La gradation des violences telle que choisie est une manière d'aborder le fait que certains comportements sont des situations vécues parfois de manières quotidiennes, **certaines sont explicitement interdits par la loi** (la loi sur les VEO de 2019 par exemple interdit l'exercice des violences physiques et psychologiques dans les relations entre parents et enfants), **certaines ne le sont pas encore explicitement mais peuvent donner lieu à de réels traumatismes pour la vie des jeunes personnes. Il est cependant important de ne minimiser aucun des comportements situés en dehors du vert. La gradation est donc subjective et peut être réaménagée à loisir selon une libre appréciation.**

→ Le choix de la gradation permet de rendre compte de la notion de continuum des violences. Elle ne constitue pas une hiérarchisation de la gravité des actes présentés dans la section rouge. Chaque personne, selon son vécu, peut ressentir certains actes comme étant plus violents que d'autres, il est donc essentiel d'être dans une posture d'écoute envers les ressentis et des expériences de chacun•e . **En aucun cas nous estimons que les VEO ou violences quotidiennes sont acceptables.**

### Note concernant la loi interdisant les violences physiques et psychologiques envers les jeunes personnes :

→ Depuis la loi de 2019 (LOI n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires), l'article 371-1 du code pénal stipule que « L'autorité parentale s'exerce sans violence physique ni psychologique ». Cette loi avait été votée afin d'interdire officiellement le recours aux violences éducatives ordinaires sous toutes leurs formes (fessée, cris, claques, insultes, etc.). Dans les relations parents-enfants :

→ Cependant selon nous cette loi contient deux problèmes majeurs :

elle ne concerne que les parents. **Nous pensons qu'elle devrait être étendue à toutes les personnes ayant certaines responsabilités (et donc un certain pouvoir) envers des jeunes personnes.**

**Cette loi n'est pas claire concernant ce qui constitue une violence ou non.** La violence est un terme générique, relatif à chaque personne. Il n'y a que la personne directement concernée qui puisse dire si cela est de la violence ou non selon ce qu'elle ressent. Cette loi laisse donc un flou à l'appréciation de jugements divers issus de notre histoire et de nos croyances.

**Cette loi ne remet pas en cause la notion d'autorité** qui contient l'idée du pouvoir et de la domination qui elles-mêmes favorisent le recours aux violences.

Au lieu du terme "autorité parentale" nous préférierions voir écrit sur des textes de loi :  
"L'adulte est responsable/garant de l'émancipation de la jeune personne."